

23 Janvier 1847.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous annoncer que, par ordre du 19 de ce mois, le Roi a nommé M. FORTH ROUEN, précédemment Secrétaire de la Légation de France à Lisbonne, son Envoyé et Chargé d'Affaires en Chine. M. Forth Rouen ne tardera pas à partir pour cette destination. Vous voudrez bien attendre son arrivée et lui faire la remise des Archives du Consulat de France en Chine, remplacé par la nouvelle mission politique, avant de vous rendre vous-même au nouveau poste que S. M. vient de vous confier.

Recevez, etc.

Une question importante se posait immédiatement: celle d'un interprète de la nouvelle mission politique; M. CALLERY qui avait servi d'interprète à M. de Lagrené, était rentré à Paris et rendait d'utiles services au Département des Affaires étrangères; la note suivante indique le parti auquel on s'arrêta :

Paris, ce 3 mars 1847¹.

La création d'une mission en Chine et d'une agence consulaire à Chang-Haï nécessite la nomination d'un interprète pour chacune de ces deux résidences.

Pour le poste de Canton, il serait difficile de faire dès à présent un choix définitif; l'interprète pour ce poste ne peut être pris que sur les lieux faute de candidat en Europe et si sa désignation avait lieu à Paris même, il se pourrait qu'à l'arrivée de la mission, la personne désignée ne fut pas en état de remplir ses fonctions, la distance qui sépare la Chine de la France occasionnerait dans ce cas des retards très-préjudiciables au service. On propose en conséquence d'auto-

1. Minute. — Approuvé par le Ministre.